

Fiche de poste

Agent technique d'entretien polyvalent (H/F) (bâtiment et espaces extérieurs)

Missions

Au sein du Département technique et sécurité, vous assurez l'entretien des espaces extérieurs, vous effectuez des opérations de manutention en intérieur et en extérieur et vous contribuez à une relation de qualité avec les visiteurs du site.

Positionnement hiérarchique

- Sous l'autorité du Responsable technique et sécurité, de son adjoint et du Directeur général.
- Relations fonctionnelles avec les agents techniques.

Activités principales

- Entretien des espaces verts extérieurs de l'établissement, dans le respect du plan de gestion : Tonte, débroussaillage, taille de haies et d'arbres, désherbage, ramassage des débris végétaux.
- Petits travaux d'entretien dans les voiries et les espaces verts.
- Travaux de manutention : montage et démontage, adaptation des espaces intérieurs ou extérieurs.
- Manutention des collections et archives du musée.
- Dans le cadre de la sécurité des biens et des personnes : alerter le supérieur hiérarchique en cas de constat de dysfonctionnement d'un équipement ou d'une situation de danger.
- Gestion des stocks : assurer les opérations de réception et de mise en stock des marchandises.
- Relation clientèle : communiquer des informations auprès des publics accueillis avec courtoisie afin de contribuer à leur satisfaction.

Capacités à mettre en œuvre :

- Savoir alerter.
- Respecter les procédures.
- Respecter les délais.
- Capacité à analyser une situation technique.
- Avoir une communication adaptée.
- Capacité à travailler en équipe.

Formation, compétences, expérience

- Connaissance des techniques d'entretien des espaces verts.
- Sensibilité à la maîtrise des dépenses d'énergie et à la démarche RSE.
- Permis B.
- Le CACES serait un plus.

Conditions d'exercice du poste

- Lieu de travail : MuséoParc Alésia à Alise-Sainte-Reine (21-Côte-d'Or, Bourgogne) composé du musée et du site des vestiges gallo-romains.
- Poste à temps complet, base 35 heures hebdomadaires, avec modulation du temps de travail.
- Travail en semaine, du lundi au vendredi et exceptionnellement certains week-ends, certains soirs, certains jours fériés, à l'occasion d'événements spéciaux de l'établissement.
- Port d'équipements de protection individuelle (EPI).